



Programme d'échanges linguistiques intra-Québec – Approche nouvelle (PELIQ-AN)

Processus de demande d'aide financière

DOCUMENT D'INFORMATION

Coordination et rédaction

Direction du soutien au réseau éducatif anglophone

Direction générale des relations interculturelles, des anglophones et des Autochtones

Sous-ministériat de la diversité, des relations extérieures, des anglophones et des Autochtones

Pour information

Renseignements généraux

Ministère de l'Éducation

1035, rue De La Chevrotière, 27^e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 643-7095

Ligne sans frais : 1 866 747-6626

© Gouvernement du Québec

Ministère de l'Éducation

ISBN 978-2-555-01787-0 (PDF)

Table des matières

Description du programme.....	1
Aperçu	1
Budget disponible.....	1
Objectifs du programme	1
Groupes cibles et jumelage	2
Rôles des coresponsables du projet	2
Modalités d’inscription au programme	3
Critères d’admissibilité	3
Présentation de la demande	4
Étude et approbation des demandes d’aide financière	4
Envoi de la réponse.....	4
Demande de modifications	5
Annulation	5
Versement de l’aide financière	5
Rapport de fin de projet et aide financière.....	5
Résumé des étapes de la participation au programme	6
Renseignements supplémentaires	7

Description du programme

Aperçu

Le Programme d'échanges linguistiques intra-Québec — Approche nouvelle (PELIQ-AN) de la Direction du soutien au réseau éducatif anglophone (DSREA) permet la réalisation de projets d'échanges linguistiques au sein des réseaux éducatifs anglophone et francophone du Québec. Il s'adresse aux écoles publiques du primaire et du secondaire.

Budget disponible

Puisque l'aide financière s'inscrit dans le cadre de la planification annuelle du Plan d'action 2024-2028 de l'Entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes, les fonds ministériels accordés au Programme d'échanges linguistiques intra-Québec — Approche nouvelle peuvent varier d'une année scolaire à l'autre et ne sont pas récurrents. Ainsi, le montant de la contribution maximale attribuée à chaque projet d'échanges est déterminé en fonction des fonds accordés annuellement, du nombre de projets acceptés et du montant demandé.

Pour que le plus grand nombre de projets possible soit financé, les commissions scolaires et les centres de services scolaires sont appelés à présenter une estimation réaliste des coûts. Chaque projet accepté reçoit une contribution financière maximale pour l'année scolaire engagée.

Objectifs du programme

Les objectifs du programme sont les suivants :

- développer les compétences langagières et transversales des élèves énoncées dans le Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ);
- intégrer une démarche d'enseignement en lien avec le domaine général de formation « Vivre-ensemble et citoyenneté », tel qu'il est défini dans le PFEQ;
- permettre aux élèves participants d'interagir dans leur langue seconde, leur langue d'enseignement ou les deux langues, dans des contextes de la vie courante liés à leurs apprentissages scolaires.

Groupes cibles et jumelage

Chaque membre du personnel enseignant du secteur de la formation générale des jeunes qui souhaite participer à ce programme se jumellera à un ou une partenaire de l'autre réseau (francophone ou anglophone). À deux, ils ou elles assumeront les rôles de coresponsables du projet. Afin de faciliter ce partenariat, il est possible de consulter la [liste des centres de services scolaires et commissions scolaires du Québec](#).

Rôles des coresponsables du projet

Les rôles des coresponsables du projet sont les suivants :

- collaborer à la planification pédagogique du projet ciblé (contenu, stratégies, etc.);
- veiller à sa logistique (réservation des autobus, achat du matériel, location d'équipements, etc.) avec l'accord du directeur ou de la directrice d'école ainsi que des services éducatifs de la commission scolaire ou du centre de services scolaire;
- s'assurer de l'encadrement des élèves lors des différentes rencontres : mettre en place des conditions propices aux échanges interlangues afin de répondre aux objectifs du programme d'échanges.

Modalités d'inscription au programme

Les coresponsables désirant se prévaloir de l'aide financière doivent signifier leur intérêt à la DSREA par courriel¹ afin d'obtenir les formulaires d'inscription suivants : *Programme d'échanges linguistiques PELIQ-AN (parties I et II)* et *Programme d'échanges linguistiques PELIQ-AN – Budget prévisionnel (partie III)*. Les deux partenaires élaborent ensuite leur projet d'échanges linguistiques en tenant compte des critères d'admissibilité énoncés ci-après.

Critères d'admissibilité

Pour être admissible à une aide financière dans le cadre du programme PELIQ-AN, le projet soumis doit répondre aux critères suivants :

- avoir pour objectif la réalisation d'échanges langagiers entre les réseaux francophone et anglophone du secteur jeunes et s'inscrire dans un domaine général de formation du Programme de formation de l'école québécoise (principalement « Vivre-ensemble et citoyenneté »);
- être réalisé durant l'année scolaire pour laquelle l'aide financière est accordée;
- compter des échanges majoritairement en présentiel;
- présenter une estimation réaliste des coûts;
- encourager la participation de groupes d'une même région ou de régions limitrophes;
- permettre aux élèves de travailler à la réalisation d'un objectif commun ou d'une production de groupe.

¹ Veuillez contacter la DSREA à l'adresse suivante : DSREA-SAR@education.gouv.qc.ca.

Présentation de la demande

Pour soumettre une demande d'aide financière, les responsables remplissent conjointement le formulaire en ligne intitulé *Programme d'échanges linguistiques PELIQ-AN (parties I et II)*.

Individuellement et au nom de sa commission scolaire ou de son centre de services scolaire, chaque coresponsable s'assure ensuite d'acheminer par courriel son montage financier à l'aide du formulaire suivant : *Programme d'échanges linguistiques PELIQ-AN – Budget prévisionnel (partie III)*.

Les coresponsables font parvenir à la DSREA les documents exigés au plus tard **le 31 octobre**. Pour que la demande soit recevable, le formulaire *Programme d'échanges linguistiques PELIQ-AN – Budget prévisionnel (partie III)* doit être signé par le directeur ou la directrice d'école ainsi que le directeur général ou la directrice générale.

Étude et approbation des demandes d'aide financière

Toutes les demandes d'aide financière reçues à la date limite seront analysées. La DSREA a la responsabilité d'évaluer les projets soumis dans le cadre du programme. Un comité formé de professionnels et de professionnelles est mandaté pour évaluer l'admissibilité des projets en fonction d'une grille d'évaluation critériée, spécialement conçue à cette fin. Au cours du processus d'évaluation, le comité peut demander aux coresponsables des explications supplémentaires afin d'appuyer sa décision.

Envoi de la réponse

La DSREA communique sa décision (acceptation, acceptation avec modifications, refus) en novembre. Pour ce faire, elle envoie une lettre au directeur général ou à la directrice générale des commissions scolaires et centres de services scolaires avec copies conformes au directeur ou à la directrice de chaque école et à chaque coresponsable du projet.

À cette lettre sont joints trois formulaires, lesquels devront, en fin de projet, être acheminés à la DSREA une fois remplis :

- *Rapport d'activité (partie IV)* – ce formulaire est rempli conjointement, en ligne, par les coresponsables;
- *Programme d'échanges linguistiques PELIQ-AN – Rapport budgétaire de fin de projet (partie V)*;
- *Programme d'échanges linguistique PELIQ-AN – Justification des coûts de suppléance (partie VI)*.

Demande de modifications

La DSREA se réserve le droit d'exiger que des changements soient apportés au projet pour le rendre admissible à l'aide financière. Une fois informés de ces changements, les coresponsables ont une semaine pour modifier et retourner la demande.

Annulation

Toute annulation de projet doit être communiquée à la DSREA dans les plus brefs délais à l'adresse suivante : DSREA-SAR@education.gouv.qc.ca. Comme l'aide financière est conditionnelle à l'atteinte des objectifs du programme d'échanges, aucune rétribution ne sera versée pour les dépenses qui auraient été engagées avant l'annulation du projet. S'il advenait qu'une ou un coresponsable soit remplacé en cours d'année, la DSREA devrait également en être informée.

Versement de l'aide financière

Rapport de fin de projet et aide financière

Au terme du projet, et **au plus tard le 30 mai**, les coresponsables remplissent conjointement en ligne le formulaire *Rapport d'activité (partie IV)* et se chargent, pour leur commission scolaire ou centre de services scolaire, de remplir et d'acheminer les formulaires *Programme d'échanges linguistiques PELIQ-AN – Rapport budgétaire de fin de projet (partie V)* et *Programme d'échanges linguistiques PELIQ-AN – Justification des coûts de suppléance (partie VI)* à la DSREA (DSREA-SAR@education.gouv.qc.ca).

Pour permettre le versement de l'aide financière, les formulaires *Programme d'échanges linguistiques PELIQ-AN – Rapport budgétaire de fin de projet (partie V)* et *Programme d'échanges linguistique PELIQ-AN – Justification des coûts de suppléance (partie VI)* doivent être respectivement signés par chaque coresponsable et chaque directrice ou directeur d'école et accompagnés de reçus. En plus de ces documents, la commission scolaire et le centre de services scolaire doivent émettre une facturation.

La DSREA verse aux commissions scolaires et centres de services scolaires une aide financière en un seul versement, jusqu'à concurrence du montant total disponible pour la réalisation du projet d'échanges.

Résumé des étapes de la participation au programme

Programme d'échanges linguistiques intra-Québec - Approche nouvelle (PELIQ-AN)

Comment fonctionne le processus ?

Nous vous guidons pas à pas...



Renseignements supplémentaires

Pour de plus amples informations au sujet du programme, veuillez contacter la DSREA à l'adresse suivante : DSREA-SAR@education.gouv.qc.ca.

